

Montpellier, le 25 avril 2014

la directrice académique des services
de l'éducation nationale
Directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs
les Instituteurs et Professeurs des écoles
du département de l'HERAULT
Pour Attribution

Mesdames et Messieurs
Les Inspecteurs de l'Education Nationale
Pour Information



Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de l'HERAULT

Direction des ressources
humaines

Service
Commun des personnels
enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par
Déborah Lavaud-Charrondièrre

Fax :
04.30.63.65.91

Courriel
ce.ia34sdp@ac-montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Appel à candidatures sur la fonction spécifique de conseiller pédagogique de la circonscription Montpellier-ASH

PJ : Annexe 1 : fiche de candidature.

Dans le cadre du mouvement départemental, un appel à candidature est lancé afin de pourvoir le poste de conseiller pédagogique de la circonscription de Montpellier-ASH.

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats titulaires du CAFIPEMF et d'un CAPA-SH (ou CAPSAIS).

La fiche de poste (Conseiller Pédagogique Circonscription Montpellier ASH- **Fiche Profil n°3**) est disponible sur le site de la direction des services de l'éducation nationale du département de l'Hérault.

1) PROCEDURE

Les candidats sollicitant une affectation sur cette nature de fonction :

- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe I – accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,
- **transmettent ce dossier par la voie hiérarchique, revêtu de l'avis de l'IEN, au SCPE 1^{er} degré pour le 9 mai 2014 au plus tard.**
- seront ensuite convoqués devant une commission départementale qui émettra un avis favorable ou défavorable à leur candidature et proposera un classement à la directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault.
- procéderont obligatoirement à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

ATTENTION :

Une candidature sur fonction spécifique nécessite à la fois, de renseigner la fiche de candidature et de saisir sur SIAM via I-PROF ce même vœu. Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre seulement de ces conditions serait réalisée, la candidature ne pourrait être prise en compte.

2) TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Le vœu exprimé ne sera examiné qu'à la condition d'avoir été formulé en premier. En cas de vœux multiples sur fonctions spécifiques, ils devront se suivre (ne pas intercaler de vœu sur poste ordinaire). Ils seront alors examinés dans l'ordre de leur formulation.

Les enseignants ayant reçu un avis favorable de la commission d'entretien seront affectés à titre définitif sur le vœu correspondant, « hors barème » selon le rang de classement établi par la commission.

3) CALENDRIER DES OPERATIONS

Vendredi 9 mai : date limite de retour des candidatures par la voie hiérarchique.

Mardi 13 mai : commission d'entretien.

Mercredi 14 mai : résultats de la commission.

Pour le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
D.S.D.E.N de l'école
la Secrétaire générale
Adjointe au secrétaire général d'académie
chargée du département de l'Hérault

Martine BOLUIX

ACADEMIE DE MONTPELLIER
RECTORAT
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE COMMUN DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

**FICHE DE CANDIDATURE
FONCTIONS SPECIFIQUES**

**à transmettre au Rectorat – SCPE 1^{er} Degré -
pour le 9 mai 2014, délai impératif**

NOM – Prénom :
Date de naissance :
Note pédagogique :

Adresse personnelle :
N° de téléphone :

Académie et affectation des trois dernières années scolaires :

.....
.....
.....

ETUDES – DIPLOMES :

Si ma candidature est retenue, je m'engage à accepter ma nomination et à rejoindre ce poste.

A, le.....

Signature du candidat

AVIS DE L'IEN DE CIRCONSCRIPTION

TRES FAVORABLE FAVORABLE DÉFAVORABLE

..... Signature de l'IEN